



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2008

Présidence : M. Marc-Etienne FAVRE
40 membres présents à l'appel
3 membres sont arrivés en cours de séance

Le Président, M. M.-E. FAVRE, ouvre la séance à 18h20 et souhaite la bienvenue à toutes et tous. Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Mlle FOGOZ secrétaire municipale, Mme CHABLOZ, boursière partante et M. SARDA, collaborateur au Service technique.

Dans les rangs du public, il salue la présence de M. S. RUBY, futur boursier de la Commune dès 2009, et le remercie d'assister à ce conseil lors duquel le budget 2009 devra être adopté.

Il salue avec plaisir les jeunes de la Commune ayant atteint leur majorité, soit 18 ans, ainsi que les personnes naturalisées durant l'année et les remercie d'assister aux débats.

Il remercie également le public, notamment M. STURNY ancien municipal, et signale que malheureusement la presse n'est pas représentée et s'est excusée, prise par ses nombreuses sollicitations.

MM. les Députés HALDY et MODOUX se sont excusés.

1. APPEL

Présents :	40	membres
Arrivés en cours de séance :	3	membres
Excusés :	16	membres
Absent :	1	membre

Les conseillers excusés sont : Mmes GAILLARD, HIRT, OGUEY-ARAYMON, RODONDI, MM. BOLAY, DELAPLACE, DUMAS, DUPERTUIS, FARDEL, GUTH, IUBATTI, MAYOR, MONSUTTI, OSTERTAG, PINTO, SCHWEGLER

Conseiller absent : M. METTRAUX

Avec 40 membres présents à l'appel, le quorum est atteint. Le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour, tel que présenté, est accepté à l'unanimité.

Procès-verbal du 6 novembre 2008

Ce dernier, avec le complément relatif à l'amendement, est accepté à la majorité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. M.-E. FAVRE se réfère aux votations fédérales et cantonales du 30 novembre 2008, dont il ne relatera pas le détail des résultats concernant la Commune de Belmont, mais informe que le taux de participation a été remarquable, soit 61% et que les habitants de la commune ont accepté par 54% de oui le projet du Musée des Beaux-Arts, projet par ailleurs rejeté par la majorité des Vaudoises et Vaudois.

Pour le reste des votations, les Cancoires ont voté comme la majorité des Vaudois et des Confédérés. Le président informe l'assemblée que les résultats détaillés sont à disposition, en fin de séance, pour celles et ceux qui en désirent un exemplaire.

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. M.-E. FAVRE cède la parole à M. G. MUHEIM, Syndic qui apporte le très cordial salut de la Municipalité en cette dernière séance de l'année.

PERSONNEL COMMUNAL

M. Muheim informe que le futur remplaçant de notre estimé chef concierge Willy Bovey sera, dès le 1er février 2009, M. Yann Tornare. M. Tornare est arrivé dans notre commune en 1991, il a rejoint rapidement notre corps des sapeurs pompiers, dont il a repris le commandement il y a 3 ans. Ancien membre du Conseil communal, M. Tornare occupera dès 2010 le logement de fonction de l'Espace Cancoire, dont la construction vient de démarrer. La famille de notre futur collaborateur étant composée de trois enfants, la Municipalité a quelque peu revu l'aménagement du logement, en créant une 4ème chambre à coucher.

M. Bovey reste au service de la commune encore deux ans, mais à 20 %. Il sera remercié dès la fin définitive de son service, en présence du conseil communal.

Ce soir, le Conseil communal rencontre pour la dernière fois, du moins dans sa fonction actuelle, notre Boursière communale. Mme Patricia Chabloz a décidé de continuer son parcours professionnel sous d'autres cieux. Mme Chabloz aura passé un peu plus de mille jours au service de la Commune de Belmont. Nous lui sommes très reconnaissants pour la haute qualité de son travail.

La systématique mise en place par Mme Chabloz pour la gestion des charges et des revenus facilitera grandement le travail de son successeur, M. Stéphane Ruby.

Au nom de la Municipalité, M. Muheim remercie vivement Mme Chabloz pour son engagement en faveur des Cancoires.

Se joignent aussi à ces remerciements;

- notre fiduciaire, à qui vous avez toujours facilité le travail,
- la Commission des finances du Conseil qui par la plume vous a loué dans ses rapports sur les comptes.

RENOUVELLEMENT D'UN EMPRUNT

La Municipalité a conclu le renouvellement d'un emprunt de un million d'une durée de 5 ans.

Le taux passe de 4% à 2,06 %, soit une économie de Fr. 19'400.- par année. L'effet sur le budget discuté ce soir sera moindre, puisque la Municipalité a prévu un taux de renouvellement de 3,18 %. Cet emprunt a été souscrit auprès de Poste Finances.

Merci pour votre attention.

M. M.-E. FAVRE remercie M. G. MUHEIM et cède la parole à Mme C. DUPERTUIS :

"FAJE"

Lors de sa séance du 6 novembre dernier, le Conseil communal a accepté l'adhésion de Belmont au futur réseau d'accueil de Pully, Paudex, Belmont, Lutry, selon les directives de la LAJE (loi sur l'accueil de jour des enfants).

En date du 14 novembre, la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) a, à son tour, accepté notre demande d'adhésion en tant que réseau créé.

Cette décision aura des conséquences positives pour notre UAPE, soit des versements rétroactifs de 9% de la masse salariale pour 2007 et 16% pour 2008,

Le subventionnement prévisionnel pour 2009 est de 18% de la masse salariale. La demande de subventions pour l'aide à la création de places dans « L'Espace cancoires » se fera dans les meilleurs délais.

Merci pour votre attention.

M. M.-E. FAVRE remercie Mme C. DUPERTUIS et cède la parole à M. P. MICHELET :

Quelques informations concernant les travaux :

Quartier du Blessoney

L'entreprise a raté la réalisation du ralentisseur prévu au carrefour Ch. de la Léchire / Ch. de Champ-Pevy. Celui-ci sera refait afin de garder son effet de ralentisseur également en quittant le village en direction de Lutry.

Une légère modification a été apportée à l'aménagement de la zone de l'Ecopoint afin d'y intégrer une benne pour le PET. Cet emplacement sera mis en service ce printemps.

Les collecteurs existants situés en partie sous le futur chemin piétonnier ont fait l'objet d'une réfection partielle au vu de leur mauvais état. Ces travaux n'étaient initialement pas prévus, mais ils ont été entrepris afin de profiter des travaux en cours.

Une arborisation conséquente sera réalisée au printemps afin de créer un rideau de verdure entre le futur chemin piétonnier, la zone de l'Ecopoint et le cimetière.

Portail Ouest

Les travaux sont terminés pour cette année.

Le solde sera réalisé au printemps, soit : les enrobés de surface, les marquages, la pose du panneau de bienvenue ainsi que la plantation d'un arbre.

Route du Signal

Les travaux de fin de la pose des bordures, pavés, sacs de route sont en cours. Le tracé de la chaussée a subi quelques ajustements pour protéger les racines des chênes. Ceci a obligé l'adaptation de quelques accès aux parcelles privées.

La colonne d'eau fera l'objet de travaux supplémentaires au printemps prochain. Ceux-ci seront réalisés au droit du Ch. du Dévin et à l'aval de celui-ci. Ils auront pour but une mise à neuf de la conduite ainsi que la réalisation d'un bouclage du réseau dans la zone. Ces travaux pourraient amener un dépassement du budget.

Electricité

Comme vous l'avez appris par les journaux, la publication des nouveaux tarifs a soulevé un tollé de protestations. Des sociétés – y compris certaines entièrement en main de collectivités publiques - auraient profité de la 1ère phase de la libéralisation du marché pour réajuster leurs tarifs au travers de la calculation du timbre. Cette politique a jeté la suspicion sur l'ensemble des distributeurs.

Sous la pression des consommateurs, relayée par la classe politique, l'Office fédéral de l'énergie veut corriger le tir en modifiant les règles du jeu.

C'est pourquoi une révision de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité est actuellement mise en consultation. Si cette manière de faire peut conduire à effectivement modérer provisoirement certaines hausses de tarifs, elle prêterait, à coup sûr, les distributeurs qui ont joué le jeu. Nous attendons les décisions du Conseil fédéral pour connaître l'incidence de celles-ci pour notre commune.

Malgré les incertitudes liées aux tarifs, l'adaptation à la nouvelle législation des règlements, contrats et directives se poursuit. Les partenaires de Romande énergie commerce (RECom) ont décidé d'élaborer en commun ces documents et garantir ainsi une unité de traitement pour tous les clients des distributeurs membres de RECom.

Le 1er document finalisé est les « Conditions générales relatives au raccordement, à l'utilisation du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique ». Ce document, qui fait office de contrat, sera envoyé à tous nos clients. Son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2009. Notre règlement actuel sera donc abrogé par la Municipalité, avec effet au 31 décembre 2008. Nous attendons que les juristes de la Couronne se mettent d'accord pour savoir si votre Assemblée doit entériner ou non la décision municipale d'abrogation.

Merci pour votre attention.

M. M.-E. FAVRE remercie M. P. MICHELET et cède la parole à Mme C. SCHIESSER :

Urbanisme

Mme Schiesser rappelle, que dans ses communications de la séance du Conseil du 26 juin dernier, elle avait annoncé que le Tribunal fédéral avait donné entièrement raison à la Municipalité pour sa défense du projet du « PQ Arnier II » face aux opposants.

Par conséquent, le permis d'implantation (à ne pas confondre avec un permis de construire) a été délivré le 20 octobre 2008.

4 mois se sont écoulés entre la décision du TF et la délivrance du permis, car la décision du Tribunal fédéral pouvait faire l'objet d'un recours pendant 20 jours!

Puis, le dossier est reparti à la Cour vaudoise de droit administratif et public pour que celle-ci statue sur les frais et dépens de la procédure cantonale et là encore, les opposants bénéficiaient d'un nouveau délai de recours sur cette décision.

De plus, cette procédure se déroulant pendant l'été, les administrations fédérales et cantonales tournaient au ralenti.

Ceci exposé, lors de la délivrance du permis d'implanter par la Commune, le recourant débouté au TF a fait à nouveau opposition en invoquant pratiquement la même argumentation.

Merci pour votre attention.

M. M.-E. FAVRE remercie Mme C. SCHIESSER et cède la parole à M. G. MOSER qui n'a pas de communication à faire.

4. COMMUNICATIONS DE LA CCU

M. M.-E. FAVRE cède la parole à M. P. GIRARD, qui informe que la CCU n'a pas de communication à faire.

5. COMMUNICATIONS DE LA CCAR

M. M.-E. FAVRE cède la parole à M. J.-C. BARTOLACELLI, qui n'a pas de communication à faire.

6. BUDGET 2009

Commission des finances M. BOLAY, Président, Mmes PINTO, JUILLERAT, MM. HENCHOZ, PASCHE

M. M.-E. FAVRE informe de la manière dont sera traité ce point et cède la parole à M. M. HENCHOZ pour la lecture du rapport de la CF qui, à l'unanimité de la commission, invite le Conseil à accepter les conclusions du préavis relatif au budget 2009.

M. M.-E. FAVRE remercie M. M. HENCHOZ et ouvre la discussion sur le préavis relatif au budget 2009.

La parole n'est pas demandée, M. Favre passe ensuite à l'énumération, page par page, du budget 2009.

M. P. JAN : page 3 – remarque avec satisfaction que la Municipalité a acquis des abonnements CFF destinés à la location des habitants de Belmont. Cette action était attendue depuis longtemps. Les recettes étant inférieures aux dépenses, il demande si la Commune va subventionner une partie de ces cartes ou si la Municipalité pense qu'elles ne seront pas toutes utilisées ?

M. G. MUHEIM lui répond que, comme il s'agit du 1^{er} exercice, la prudence s'impose au niveau des recettes.

M. P. JAN est entièrement satisfait de la réponse et espère qu'une promotion sera faite lors d'une très prochaine publication municipale.

M. G. MUHEIM l'informe qu'une information, sous enveloppe scellée, va parvenir à tous les ménages de Belmont, avec le règlement des conditions générales sur le marché de l'électricité, ainsi que sur les vélos électriques.

M. L. CIOMPI : page 3 – est étonné de la participation financière de la Commune au déficit du Centre de glace de Malley.

M. G. MUHEIM l'informe que cela avait été accepté par le Conseil, lors de la précédente législature, et lui donne quelques explications quant aux participations des communes avoisinantes, ainsi qu'à l'utilisation du Centre de glace de Malley par les citoyens de la Commune.

M. J.-P. CHAPALAY : page 12 « Immeuble Bel Horizon » – demande quelques explications sur les frais d'entretien liés à la PPE.

M. G. MOSER lui fournit les réponses à satisfaction

M. J.-P. CHAPALAY souhaite, qu'à l'avenir, un fond de rénovation pour nos locaux lié à cette PPE soit créé pour ne pas charger le budget de l'année.

M. J.-P. CHAPALAY : page 31 « Service électrique » - désire savoir comment est comptabilisée l'électricité utilisée pour l'éclairage public.

M. G. MUHEIM lui répond que la consommation électrique nécessaire à l'éclairage public a fait l'objet d'un inventaire très précis de la part du préposé communal. Cette méthode est simple et génère peu de coûts.

M. J.-P. CHAPALAY est satisfait de la réponse.

M. D. KUPPER : page 25 - « Produits des amendes » demande, vu l'estimation supérieure à l'année précédente, si ces dernières vont être plus « salées » ?

M. G. MUHEIM lui donne quelques explications concernant cette estimation et M. D. KUPPER est satisfait de la réponse.

Avant de passer au vote, M. M.-E. FAVRE relit les conclusions du préavis municipal N° 12/2008.

Vote : Le préavis municipal N° 12/2008 est accepté à la majorité et 1 avis contraire.

M. G. MUHEIM revient sur une question posée par M. M. HENCHOZ concernant la marge d'autofinancement.

La réponse donnée par la boursière est que la Commune dispose de bonnes trésoreries.

8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. W. TREPPE apporte un complément d'information au rapport de la CF concernant le nombre d'habitants en 2002 : le nombre est de 2644 et non 2003 habitants.

M. J.-P. VALLOTTON souligne que la décoration florale de la Commune était parfaitement réussie durant l'année 2008 et prie la Municipalité de féliciter les responsables.

M. G. MUHEIM relève l'excellent travail du jardinier communal, ainsi que celui des employés de la voirie. Il les remerciera, au nom du Conseil pour le travail accompli.

M. C.-A. MORET rappelle le « Telethon » du 5 décembre 2008 organisé par le corps des sapeurs-pompiers et souhaite le maximum de participants à cette soirée attractive.

* * * * *

La parole n'étant plus demandée, M. M.-E. FAVRE lève la séance à 19h20 en remerciant tous les participants pour leur collaboration et prie l'ensemble des personnes présentes de bien vouloir assister, devant le verre de l'amitié, à la partie officielle « Présentation des nouveaux citoyens », ainsi qu'au repas qui suivra.

Il remercie encore la Municipalité pour son engagement et ses excellentes relations avec le Conseil, le personnel de l'Administration communale pour son travail quotidien au service de Belmont, et il souhaite à Mme CHABLOZ ses meilleurs vœux pour son futur professionnel. Il remercie les conseillers qui allouent les moyens au bon fonctionnement de la collectivité.

Il souhaite, en outre, une bonne fin d'année à chacun.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Marc-Etienne FAVRE

Claudine JACQUAT

Président

Secrétaire

P.S. : L'ordre du jour et les rapports des commissions sont conservés dans un dossier ad hoc